

Compte rendu de Séance
du Conseil Municipal du 29 mars 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 29 mars, à 19 heures 04, le Conseil Municipal de la ville de SERRIS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DESCROUET, Maire.

Le quorum est atteint.

Membres du Conseil Municipal en exercice : 29

Membres du Conseil Municipal présents et représentés : 28

Membres du Conseil Municipal absents non représentés : 1

L'ordre du jour est le suivant :

0. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 8 février 2021
1. Installation d'un nouveau Conseiller Municipal
2. Election d'un nouvel administrateur au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
3. Nomination de Conseillers Municipaux aux commissions communales
4. Election de deux nouveaux membres à la Commission d'Appel d'Offres (CAO)
5. Adoption du Compte de Gestion 2020
6. Adoption du Compte Administratif
7. Vote du Budget Primitif 2021
8. Vote des taux d'imposition directe locale 2021
9. Approbation de la convention de financement et de la fiche financière relatives à la construction du RAM
10. Signature de la convention de sécurisation de l'espace commercial du Val d'Europe
11. Dénomination de l'impasse située entre les lots AF4B6A et AF4B8
12. Dénomination de la place du futur centre ecclésial
13. Communication des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L. 2122.22 du CGCT

Election d'un secrétaire de séance – Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur Philippe DESCROUET, Maire, décide de Monsieur Franck BROLLIER, Adjoint au Maire, en tant que secrétaire de séance.

VOTE : Approuvée à l'unanimité

0. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 8 février 2021

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du Conseil Municipal en date du 8 février 2021.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : 28

RESULTAT : Adoptée à l'unanimité des votants.

1. Installation d'un nouveau Conseiller Municipal

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par courrier reçu en Mairie le 17 mars 2021, Monsieur Mickaël Bodier de la liste « Continuons Ensemble pour Serris » a communiqué au Maire de Serris sa décision de démissionner de ses fonctions de Conseiller Municipal.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Préfet de Seine-et-Marne a été informé de cette démission.

Comme le prévoit le Code Electoral dans son article L. 270, 1^{er} alinéa, Monsieur Marc Fouré, en qualité de suivant sur la liste « Continuons Ensemble pour Serris », a été appelé à siéger au sein du Conseil Municipal. Celui-ci a fait part de son accord.

Il vous est proposé de prendre acte de l'installation de Monsieur Marc Fouré en tant que Conseiller Municipal et de la modification du tableau du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend acte de l'installation de Monsieur Marc FOURÉ en qualité de Conseiller Municipal.

2. Election d'un nouvel administrateur Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Rapporteur : Madame Martine WITON

Par décision du tribunal administratif de Melun du 23 décembre 2020, Madame Fatiha GUERIN de la liste « Vivons Serris Autrement » a été rendue inéligible pour une période de 6 mois ; de ce fait, elle est reconnue comme démissionnaire d'office de ses fonctions de Conseillère Municipale.

De ce fait, tous les mandats qu'elle occupait dans les différents organismes et entités publiques au titre de Conseillère Municipale sont désormais, de droit, redevenus vacants.

Il s'agit aujourd'hui de procéder au remplacement de ces sièges.

Madame Fatiha GUERIN de la liste « Vivons Serris autrement » avait été élue administrateur du CCAS lors du Conseil Municipal du 15 juin 2020 ; il faut désormais élire un nouveau membre en respectant le principe de l'élection à la **représentation proportionnelle au plus fort reste**.

Un siège est donc proposé de nouveau à la liste « Vivons Serris autrement ».

Monsieur Julien DEGLIAME de la liste « Vivons Serris Autrement » propose sa candidature au poste d'administrateur du CCAS.

Si aucune autre candidature n'est déposée, il est donc demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir procéder à l'élection du nouvel administrateur au Conseil d'Administration du CCAS.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

POUR : **28**

RESULTAT : **Adoptée à l'unanimité des votants.**

3. Nomination de Conseillers Municipaux aux commissions communales

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par délibération du 15 juin 2020, il a été créé 5 Commissions Municipales de 15 membres chacune.

Suite à plusieurs démissions de conseillers municipaux, il est nécessaire de pourvoir aux sièges devenus vacants.

Pour la liste « Continuons Ensemble pour Serris », un siège à la commission vie éducative est disponible. Monsieur Marc Fouré souhaite y siéger.

Pour la liste « Vivons Serris Autrement », 5 sièges sont devenus vacants :

- Commission culture, jeunesse & sport et vie associative,
- Commission vie éducative,
- Commission aménagement,
- Commission travaux et cadre de Vie,
- Commission finances et développement économique.

Monsieur Julien Degliame souhaite faire partie de ces 5 commissions.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la nomination de Messieurs Marc Fouré et Julien Degliame dans ces différentes commissions.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

POUR : **28**

RESULTAT : **Adoptée à l'unanimité des votants.**

4. Election de deux nouveaux membres à la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Rapporteur : Madame Véronique HORTENSE

Par délibération du 29 juin 2020, il a été élu les 6 membres de la commission d'appel d'offres (CAO) comprenant Monsieur le Maire, de droit.

Suite à la démission de deux conseillers Municipaux de la liste « Vivons Serris Autrement », un siège de titulaire et un siège de suppléant sont devenus vacants.

Afin de respecter le principe de la représentation proportionnelle, il est proposé de remplacer les membres démissionnaires par des membres de la même liste.

Selon le règlement intérieur de la CAO, il est proposé à l'assemblée délibérante de procéder au vote à main levée.

Dans la liste « Vivons Serris Autrement », Monsieur Julien DEGLIAME a posé sa candidature pour le siège de titulaire et Madame Nancy ETINA a déposé la sienne pour le siège de suppléant.

Suite au dépôt de candidature, il est demandé au Conseil Municipal de procéder à l'élection des deux nouveaux membres de la Commission d'Appel d'Offres.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

POUR : **28**

RESULTAT : **Adoptée à l'unanimité des votants.**

5. et 6. Adoption du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2020

Rapporteur : Madame Véronique Hortense

Le Compte Administratif (CA) retrace l'exécution du Budget Communal de l'exercice 2020. Il est réalisé par l'Ordonnateur (le Maire).

Le CA d'une année N est voté en année N+1. Il retrace les crédits réellement consommés et permet de rapprocher la prévision et la réalisation de l'année N. Il constate également le résultat de l'exercice, qui sera repris dans le budget N+1.

Il permet le contrôle exercé par le Conseil Municipal sur le Maire, dans sa mission d'exécution du budget. Ce dernier peut donc assister au débat, mais doit se retirer au moment du vote (Art L2121-14 CGCT).

Le Compte de Gestion (CG) est le compte tenu par le Comptable Public (DGFIP).

Le Comptable Public contrôle et effectue les recouvrements auprès des débiteurs et les paiements des fournisseurs. Il est le seul à pouvoir encaisser ou décaisser des fonds (principe de séparation de l'Ordonnateur et du Comptable).

Par délibération, le Conseil Municipal constate l'adéquation entre le compte de gestion et le compte administratif.

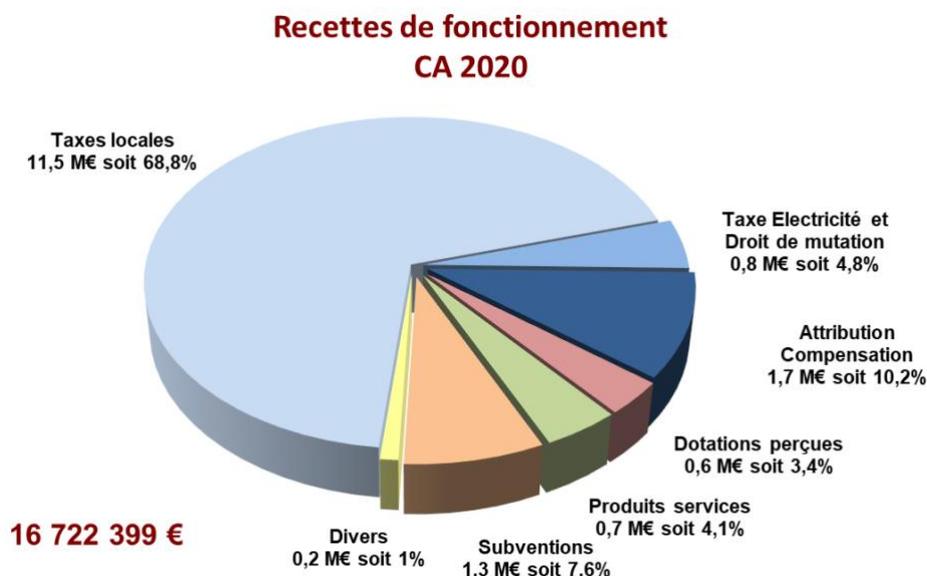
De plus, un tableau récapitulatif des actions de formations des élus financées par la commune doit être annexé au Compte Administratif.

Ce tableau donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du Conseil Municipal.

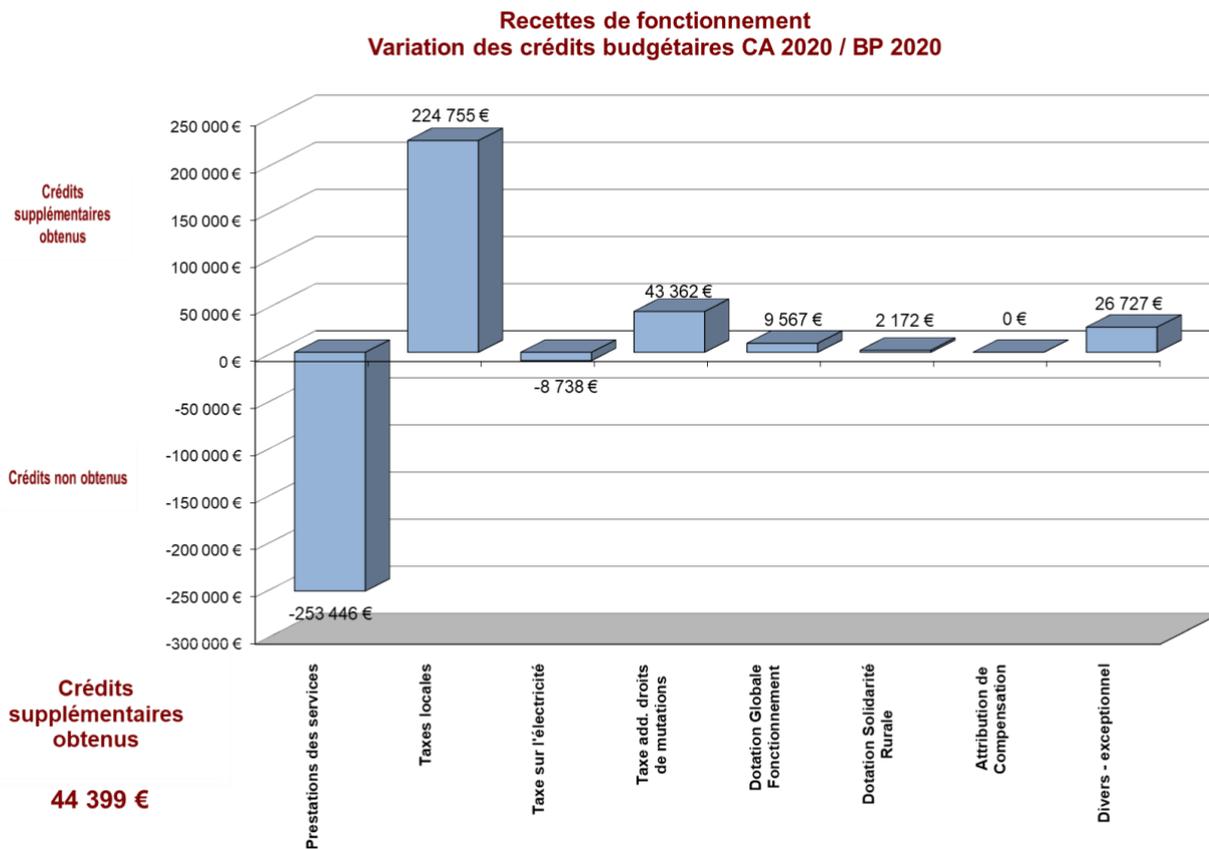
Section de fonctionnement

1. Les recettes de fonctionnement sont de 16,7 M€

Elles se répartissent de la façon suivante :

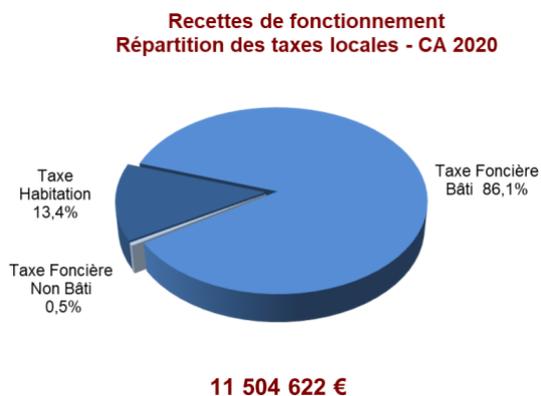


Dans le détail, voici les écarts par rapport aux prévisions budgétaires :



- Les recettes liées aux prestations services de la commune ont été impactées par la crise sanitaire :
 - Enfance & Affaires scolaires : -80 K€
 - Restauration : -123 K€
 - Culture : -37 K€
 - Autres recettes (animation, occupation du domaine public) : -32 K€

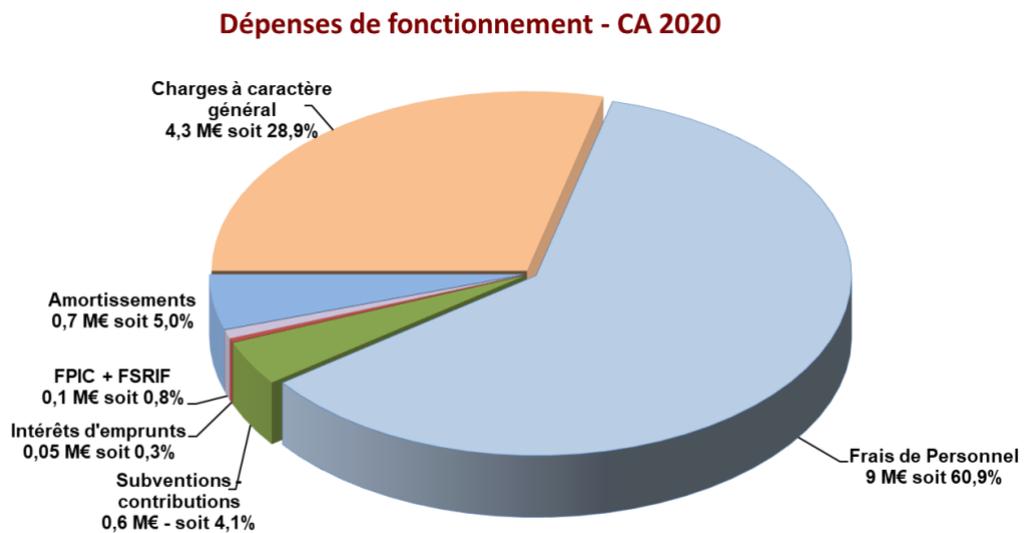
- Les taxes locales perçues sont supérieures aux prévisions car nous avons obtenu une régularisation de taxe foncière pour 134 K€ relatives les exercices antérieurs (Schenker, parking centre commercial Val d'Europe). Leur répartition est la suivante :



- Les taxes sur les droits de mutation ont été marquées par un arrêt lors du confinement, mais la reprise a été d'autant plus importante par la suite, notamment liées aux transactions avec les promoteurs (les coteaux d'Amilly par exemple)
- En recettes exceptionnelles, nous avons perçu 20 K€ de la société Cellnex pour l'extension du réseau permettant le raccordement d'une antenne relais de téléphonie sur la ZAC du Couternois. Ce raccordement était prévu dans le permis de construire, mais étant sur le domaine public, Enedis doit facturer la commune en direct, dépense équivalente qui entrera dans les investissements 2021.

2. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 14,8 M€, dont 0,7 M€ d'amortissements, sur un budget évalué à 15,9 M€, soit un taux de réalisation de 93% du budget.

Elles se répartissent de la façon suivante :



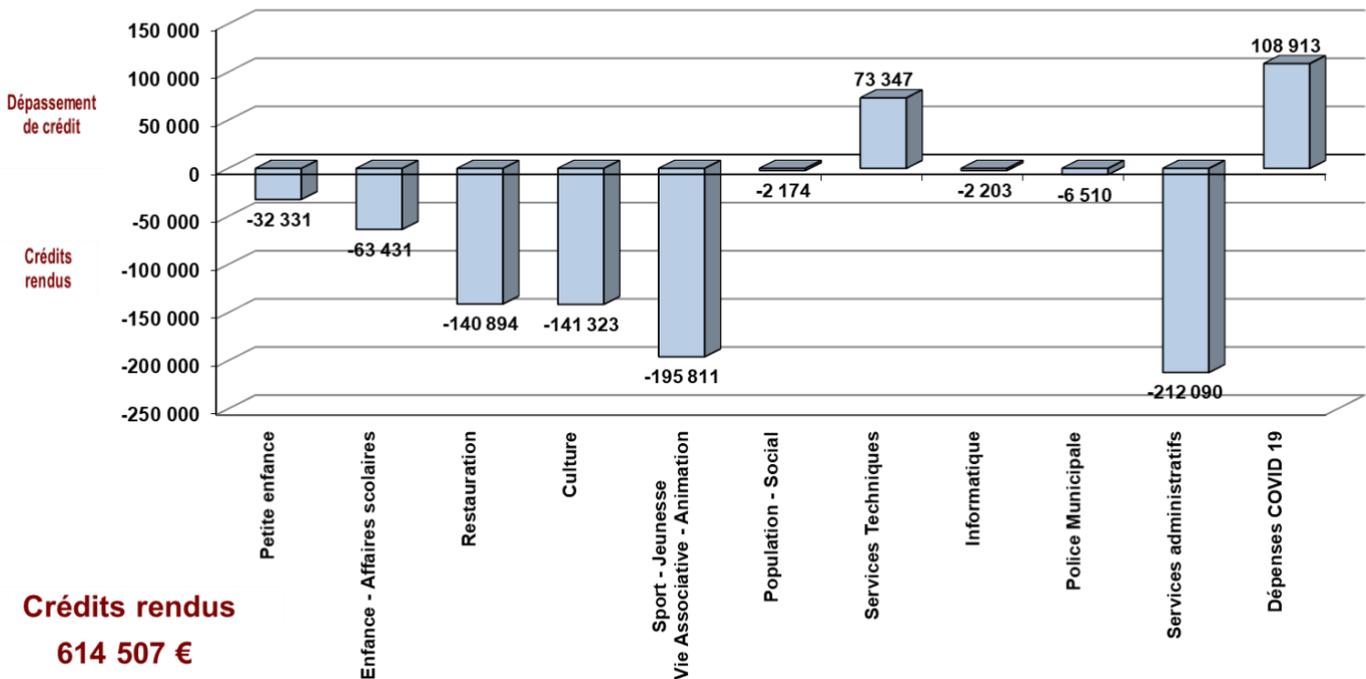
14 830 379 €

Dans le détail, voici les écarts par rapport aux prévisions budgétaires :

- Les frais de personnel s'élèvent à 9 039 K€ sur un budget évalué à 9 350 K€ (soit 97% de réalisation). La part des frais de personnel représente 60,9% des dépenses.
- Malgré la crise sanitaire, les salaires ont été maintenus pour l'ensemble des salariés, tout au long de l'année. Par contre certains recrutements ou remplacements prévus au budget n'ont pas été réalisés.

Les charges générales correspondent majoritairement aux budgets de fonctionnement alloués aux services (28,9 %) pour leur fonctionnement et mener leurs actions. 615 K€ de crédits n'ont pas été consommés par les services.

Ecart constaté / budget des services CA 2020 / BP 2020



Sur l'ensemble des services communaux, de nombreuses actions n'ont pas pu être réalisées et les dépenses de fonctionnement ont diminué avec le confinement. A contrario, la commune a dû dépenser 109 K€ pour l'achat de masques, plexiglass et produits divers, pour appliquer les protocoles liés au COVID 19.

Au niveau des services techniques, le dépassement constaté s'explique par une régularisation de notre facturation de gaz par la société Dalkia. Nous avons été sous-facturé en 2019 pour nos consommations de gaz (basé sur des estimatif depuis 1 an et demi).

D'un point de vue administratif, les dépenses des services de communication, d'intendance, des marchés publics, d'urbanisme, des ressources humaines et du cabinet ont été en deçà des prévisions budgétaires (moins d'honoraires, de formation du personnel, de courrier et de prestations de communication)

Section d'investissement

1. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 2,2 M€ (hors remboursement d'emprunt 505 K€)

Les principales dépenses ont été générées par :

- La construction du RAM (Relais d'Assistante Maternelle) : 435 K€ en 2020 sur 607 K€ prévus (172 K€ sont en restes à réaliser)
- L'acquisition en VEFA des coques au cottage d'Amilly : 347 K€ (acompte de 25%, plus les frais de notaires)
- Les études relatives au Centre de Loisirs Pierre Perret : 119 K€
- Les travaux dans les bâtiments communaux : 413 K€
- Les entretiens et aménagements de voirie et mobiliers urbains : 180 K€
- Le développement du numérique et renouvellement des matériels informatiques : 180 K€
- Les remplacements de jeux dans les écoles : 89 K€
- La modernisation de l'éclairage public : 58 K€ / 154 K€ (96 K€ sont en restes à réaliser)
- La vidéo protection : 20 K€ sur 129 K€ (109 K€ sont en restes à réaliser)

2. Les recettes d'investissement s'élèvent à 1,8 M€ (hors opérations d'ordre pour 1,1 M€)

Elles sont constituées :

- De l'affectation de l'excédent de fonctionnement N-1 (1 304 K€)
- De subventions ou participations pour 355 K€ (solde du financement de l'EPA pour l'acquisition des jardins familiaux 268 K€, vidéo protection 53 K€, terrain de l'Herminière 34 K€)
- De la Taxe d'aménagement 108 K€
- De la cession du terrain bâti route de Meaux pour 366 K€

Le FCTVA n'a pas été perçu en 2020 car les services de l'Etat ont terminé leur contrôle en fin d'année. On percevra donc 407 K€ qui seront en restes à réaliser.

La subvention de la CAF destinée au financement du RAM est également en restes à réaliser pour 250 K€.

Les résultats 2020

<i>Montants en €</i>	BP 2020	CA 2020
Recettes de fonctionnement	16 678 000	16 722 398
Dépenses de fonctionnement	16 598 000	14 830 379
Résultat de fonctionnement	80 000	1 892 019
Epargne brute (CAF)	815 000	2 984 135
Remboursement d'emprunt	506 000	505 200
Epargne nette	309 000	2 478 935
Recettes d'investissement	3 240 309	1 767 671
Dépenses d'investissement	3 988 880	2 179 049
Résultat d'investissement	-748 570	-411 378
Résultat budgétaire (hors reports)	-668 570	2 067 559
Reports N-1 après affect Investiss.	439 570	439 570
Résultat budgétaire (fonds de roulement)	0	2 507 129
Besoin de financement (emprunt)	0	0

Etat de la dette :

A fin 2020, l'encours de dette est de 3 502 K€, soit 384 € par habitants (contre 449 € en 2019). La durée résiduelle d'emprunt est de 10,6 ans, avec une capacité de désendettement à 2 ans.

(La moyenne de la strate est de 874 € par habitant et la capacité de désendettement est de 5,8 ans au niveau national).

 Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter les 2 points suivants et l'annexe C1.2 :

1. Le compte de gestion 2020 présenté par le Comptable Public

Le Compte de Gestion est annexé à la délibération.

Les résultats présentés sont les suivants :

Section	Résultat de clôture de 2019	Part affectée à l'investissement 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de 2020
Fonctionnement	2 679 050,51	-1 304 685,76	1 892 020,80	3 266 385,55
Investissement	-934 794,58	0,00	175 537,55	-759 257,03
Total	1 744 255,93	-1 304 685,76	2 067 558,35	2 507 128,52

2. Le compte administratif 2020 présenté par l'ordonnateur

Le Compte Administratif est annexé à la délibération.

Les résultats présentés sont les suivants :

Section	Reports de l'exercice 2019	Dépenses 2020	Recettes 2020	Résultats cumulés au 31/12/2020
Fonctionnement	1 374 364,75	15 196 377,96	17 088 398,76	3 266 385,55
Investissement	-934 794,58	2 694 772,10	2 870 309,65	-759 257,03
Total	439 570,17	17 891 150,06	19 958 708,41	2 507 128,52

Les Restes-à-Réaliser 2020 sont de 1 176 653,17 € en dépenses d'investissement et de 677 372,47 € en recettes d'investissement. Ils seront intégrés dans le Budget Primitif 2021.

L'annexe C1.2 « Actions de formation des élus au 31/12/2020 ».

En 2020, une formation collective a été réalisée au profit des élus pour un coût de 5 525 €.

- Formation collective les 24 et 26 septembre 2020 dont le thème était :
« Relations élus / cadres : identification des rôles, des responsabilités, des périmètres d'action et de fonctionnement »

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LE COMPTE DE GESTION 2020 :

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

RESULTAT : **Adoptée à l'unanimité des votants.**

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020 (HORS DE LA PRESENCE DU MAIRE) :

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

RESULTAT : **Adoptée à l'unanimité des votants**

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNEXE C1.2 « ACTION DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/20203 :

POUR : 27

RESULTAT : **Adoptée à l'unanimité des votants**

7. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Rapporteur : Madame Véronique HORTENSE

Rappel du contexte

Les éléments présentés dans le budget 2021 sont le reflet des choix proposés lors du Débat d'Orientation Budgétaire.

Ils tiennent compte des mesures suivantes, votées par l'Etat dans la loi de finances :

- La suppression de la perception de la taxe d'habitation par les communes.
- Le transfert du taux de taxe foncière du département (18%) vers la commune.

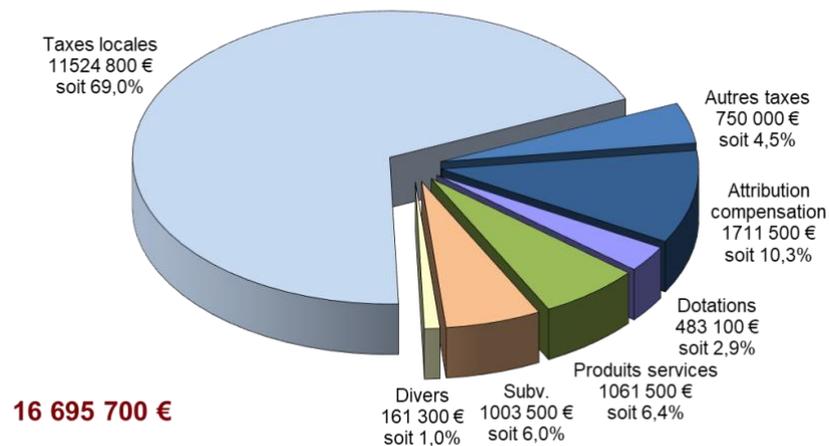
- Une évolution des valeurs locatives de 0,2% (Indice des Prix à la Consommation Harmonisé) qui amènera mécaniquement à une légère augmentation de la taxe foncière.
- La révision à la baisse des valeurs locatives des locaux industriels, sans impact pour la commune car elle sera compensée par une dotation de l'Etat.
- Une légère diminution de l'enveloppe nationale de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement)
- Le maintien du FCTVA au taux de 16,404%, incluant certaines dépenses de fonctionnement, telles que l'entretien des bâtiments, auxquelles viennent s'ajouter au 1^{er} janvier 2021 les prestations de solutions relevant de l'informatique en nuage.

Les principales évolutions du budget 2021

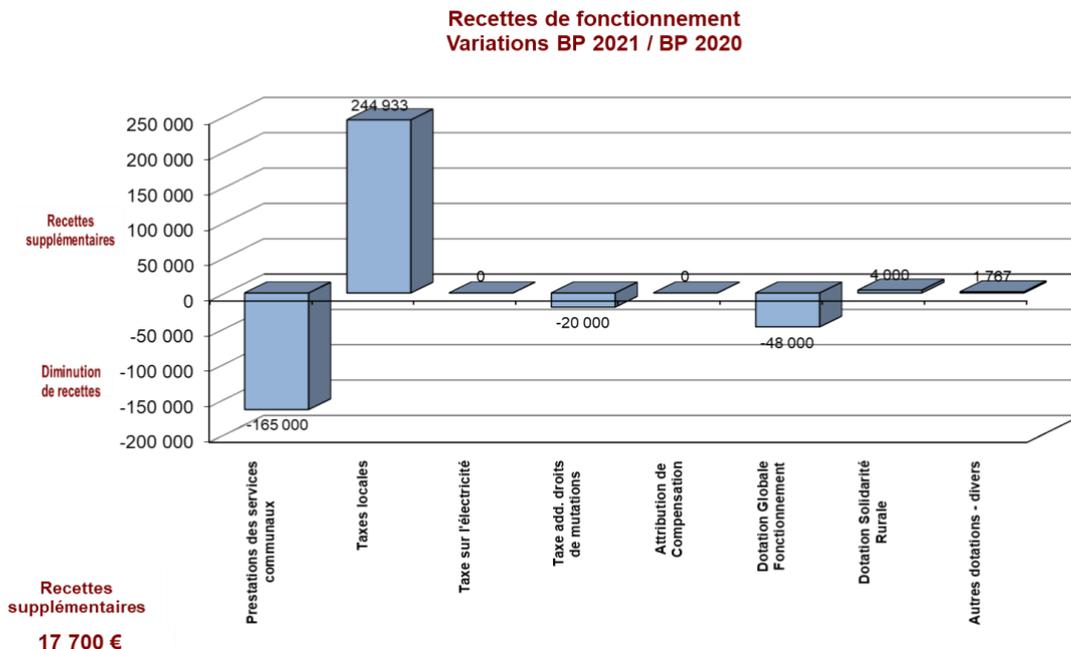
1. Les recettes de fonctionnement

Elles restent stables et s'élèvent à 16,7 M€ pour le budget 2021, comme au budget 2020, soit une évolution de +0,1%.

Recettes de fonctionnement : BP 2021



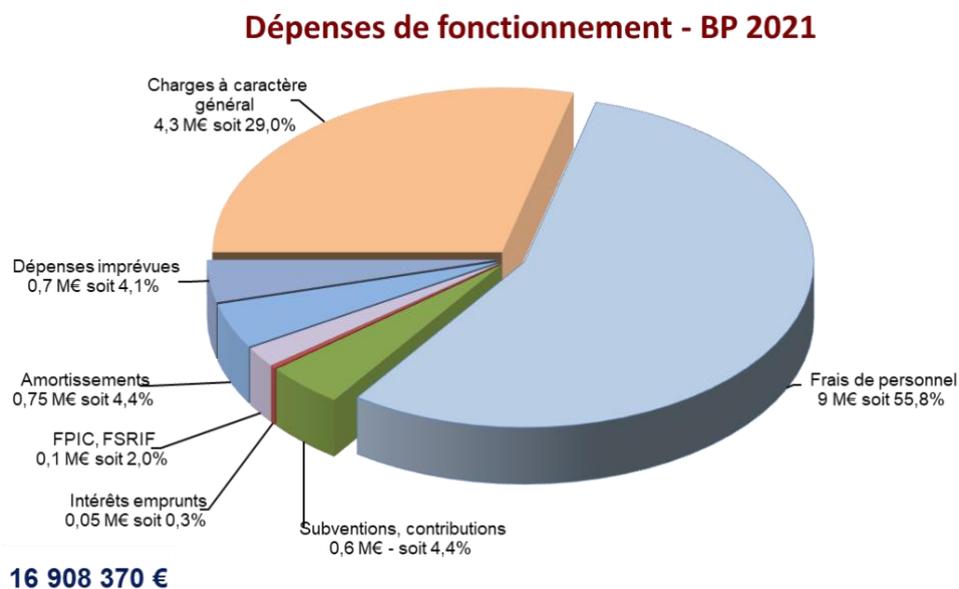
Les variations de recettes sont les suivantes :



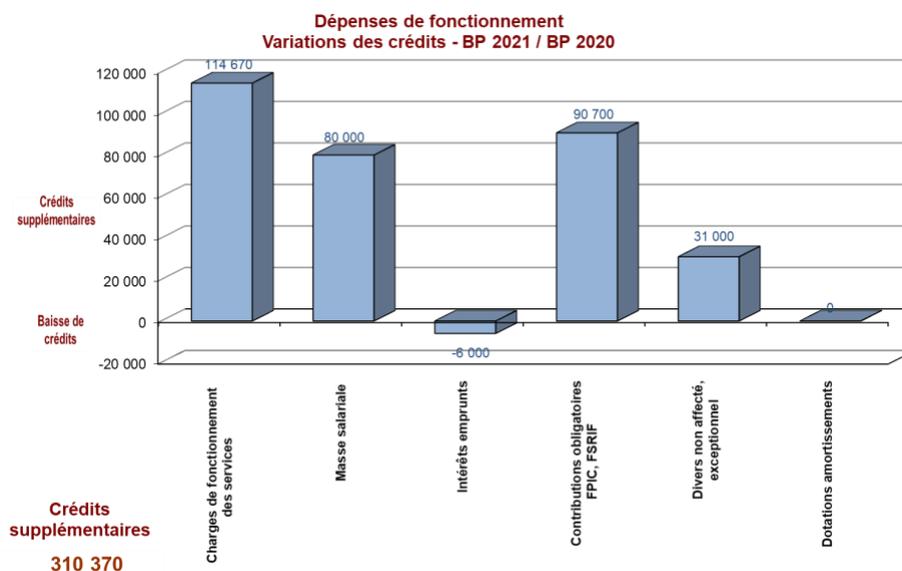
- Les prestations de services liées à la petite enfance, l'enfance, les affaires scolaires et la culture continueront d'être impactées par la crise sanitaire en 2021, d'où un budget construit sur la prudence. Les financements de la CAF ont été versés en 2020 sur la base de budgets prévisionnels, mais les heures réalisées étant inférieures, les reliquats à recevoir en 2021 seront plus faibles.
- Les taxes locales augmentent en 2021, avec l'installation du siège de Récréation et des nouveaux logements. La revalorisation des valeurs locatives est faible, basée sur l'IPCH, soit 0,2% pour 2021 (IPCH = Indice des Prix à la Consommation Harmonisé).
- Les taxes additionnelles aux droits de mutation sont sur une tendance à la baisse, d'où une légère réduction du budget 2021, par prudence.
- La Dotation Globale de Fonctionnement, continue de baisser à Serris, elle est évaluée à 280 K€ (-48 K€ par rapport à 2020).

2. Les dépenses de fonctionnement

Elles s'élèvent à 16,9 M€ au budget 2021 (hors reports) contre 16,6 M€ au budget 2020, soit une hausse de +1,9%.



Les variations de dépenses sont les suivantes :



- Les charges de fonctionnement des services sont en hausse de 115 K€
 - +10 K€ pour la Petite Enfance (extension du nombre de places de 24 à 35) à Terre d'Eveil
 - +18 K€ pour les projets culturels
 - +20 K€ pour les élections départementales et régionales, en partie compensé par une dotation de l'Etat
 - +33 K€ pour les services techniques, lié aux révisions de prix des marchés publics
 - +25 K€ pour l'achat de masques (budget RH)
 - +9 K€ pour la location des bornes wifi
- Les frais de personnel connaissent une faible croissance, +0,9% par rapport au budget 2020. Elle est liée à l'effet mécanique des avancements de grade, et à un maintien de l'équilibre entre besoins de recrutements (ex : petite enfance, police) et départs non remplacés (ex : cabinet, communication).
- Les intérêts de la dette baissent (-6 K€), un emprunt de la Société Générale s'est terminé fin 2020.
- Les contributions obligatoires FPIC et FSRIF ont aussi été revues à la hausse (+91 K€)
- L'augmentation des charges non affectées est principalement liée aux rétrocessions des bâtiments de VEA à la commune, qui sont entrées en taxation en 2020 (taxe foncière et taxe sur les bureaux : +31 K€).

3. Le résultat de fonctionnement

	BP 2020	BP 2021	Evolution
Atténuation de charges	70 000	70 000	0,0%
Produits des services	1 044 500	1 049 500	0,5%
Impôts et taxes	13 761 367	13 986 300	1,6%
Dotations et participations	1 705 133	1 486 600	-12,8%
Autres produits de gestion courante	52 000	52 000	0,0%
Produits exceptionnels	30 000	30 000	0,0%
Quote-part de subv. (opérat° d'ordre)	15 000	21 300	42,0%
Recettes de fonctionnement	16 678 000	16 695 700	0,1%
Charges à caractère général	4 758 430	4 900 830	3,0%
Charges de personnel et assimilées	9 350 000	9 430 000	0,9%
Atténuation de produits	250 000	340 000	36,0%
Autres charges de gestion courante	713 570	717 540	0,6%
Charges financières	56 000	50 000	-10,7%
Charges exceptionnelles	20 000	20 000	0,0%
Dépenses imprévues fonctionnement	700 000	700 000	0,0%
Amortissements (opérat° d'ordre)	750 000	750 000	0,0%
Dépenses de fonctionnement	16 598 000	16 908 370	1,9%
Résultat de fonctionnement	80 000	-212 670	-365,8%
Epargne brute (CAF)	815 000	516 030	-36,7%

Le résultat de fonctionnement est négatif et évalué à -213 K€ (hors report de résultat 2020). Il tient compte néanmoins d'une enveloppe de dépenses imprévues de 700 K€

L'épargne brute (autofinancement) est estimée à 516 K€ et servira à financer une partie des investissements.

A la clôture de l'exercice 2020, en accord avec le Comptable Public, il a été constaté un excédent de la section de fonctionnement de 3 266 K€.

Pour le budget 2021, il est proposé d'affecter une partie de ce résultat au compte 1068, à la section d'investissement, pour 1 259 K€ et de reporter le solde en fonctionnement.

4. Les dépenses d'investissement

Hors reports, elles s'élèvent à 7 894 K€ :

- 1 490 K€ pour la maîtrise du foncier,
- 4 605 K€ dédiés aux acquisitions et équipements
- 1 177 K€ de Restes-à-Réaliser 2020,
- 401 K€ de remboursement du capital d'emprunt,
- 200 K€ inscrits en dépenses imprévues,
- 21 K€ d'amortissement des subventions

Ci-après, la liste des acquisitions et équipements inscrits au budget :

FONCIER	BP 2021
Acquisition de foncier - préemptions	500 000
Coques Cottage d'Amilly	990 000
TOTAL	1 490 000

PATRIMOINE COMMUNAL	BP 2021
Centre de Loisirs Pierre Perret	2 208 000
Salle multiculturelle intergénérationnelle (études)	300 000
Garage Police (études)	20 000
Halle marché (études)	20 000
Jardins familiaux aménagements	250 000
TOTAL	2 798 000

PROJETS COMMUNAUX	BP 2021
Eclairage Public (modernisation)	150 000
Eclairage public, parking au 18 bis rue E. Cloud	45 000
Parc des communes - aménagement jeux	100 000
Programme de renouvellement des jeux extérieurs, squares et écoles	100 000
Accessibilité des bâtiments	50 000
Programme de prévention canicule (bilan énergétique)	20 000
Programme de vidéo-protection	150 000
Déploiement de la fibre communale - raccordements aux bâtiments	20 000
TOTAL	635 000

INVESTISSEMENTS COURANTS	BP 2021
Travaux de voirie / environnement	364 800
Travaux d'entretien des bâtiments	364 500
Développement numérique / informatique	206 500
Parc véhicules	47 100
Matériels et mobiliers	188 800
TOTAL	1 171 700

5. Les recettes d'investissement

Les investissements 2021 seront financés par les recettes suivantes :

- L'affectation du résultat de fonctionnement 2020 pour 1 258 K€ (compte 1068)
- Les Restes-à-Réaliser 2020 en recettes pour 677 K€ (FCTVA et subvention CAF pour le RAM)
- Des subventions évaluées à 1 052 K€, dont :
 - Construction du Centre de Loisirs Pierre Perret : 779 K€
 - Aménagement des jardins familiaux : 250 K€
 - Vidéo protection : 23 K€
- La cession du terrain bâti au 18 bis rue Emile Cloud pour 325 K€
- Un emprunt à 0% de la CAF pour le financement du Centre de Loisirs pour 167 K€
- Le recours à l'emprunt pour 2 231 K€

En conclusion :

Les résultats de l'exercice 2020 sont reportés au Budget Primitif 2021 de la façon suivante :

- R002 : 2 007 847,82 € (résultat de fonctionnement reporté)
- D001 : - 759 257,03 € (résultat d'investissement reporté)
- 1068 : 1 258 537,73 € (affectation en fond de réserve pour l'investissement)

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2021, comme suit :

- **Pour la section de fonctionnement : 18 703 547,82 €**
- **Pour la section d'investissement : 8 653 610,20 €**

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

POUR : 28

RESULTAT : Adoptée à l'unanimité des votants.

8. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DIRECTE LOCALE 2021

Rapporteur : Madame Véronique HORTENSE

La municipalité a la volonté de ne pas augmenter les taux de taxe foncière en 2021.

A partir de 2021, le vote des taux de la fiscalité locale ne porte plus que sur la Taxe Foncière des Propriétés Bâties et des Propriétés Non Bâties, la Taxe d'Habitation n'étant plus perçue par les collectivités locales.

La réforme engagée par l'Etat cherche à compenser la perte de taxe d'habitation par l'attribution aux communes de la part auparavant perçue par le département. Par conséquent, le nouveau taux voté est désormais le cumul du taux communal de 41,11% et du taux départemental de 18% (cf tableau ci-dessous). Les produits calculés seront par ailleurs ajustés par un coefficient correcteur, afin de ne pas léser certaines communes et de ne pas en avantager d'autres.

Les nouveaux taux de taxe foncière à voter en 2021 sont les suivants :

	<i>Taux communal 2020</i>	<i>Evolution</i>	<i>Taux communal 2021</i>	<i>Taux du département transféré à la commune</i>	<i>Nouveau Taux communal 2021</i>
<i>Taxe foncière propriétés bâties</i>	41,11%	0%	41,11%	18,00%	59,11%
<i>Taxe foncière propriétés non bâties</i>	44,40%	0%	44,40%		44,40%
<i>Taxe d'habitation</i>	18,80%	0%	Suppression du taux de taxe d'habitation		

Le produit fiscal 2021 prévisionnel est donc le suivant :

Bases 2021 Prévisionnelles	Produits 2021 estimés
23 873 534	11 462 675
139 921	62 125
Total	11 524 800

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter les nouveaux taux de taxes foncières 2021 proposés ci-dessus.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

POUR : 28

RESULTAT : Adoptée à l'unanimité des votants.

9. APPROBATION DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT ET DE LA FICHE FINANCIERE RELATIVES A LA CONSTRUCTION DU RAM

Rapporteur : Madame Véronique HORTENSE

Dans le cadre du programme de développement du territoire, l'EPA et Disney se sont engagés à participer au financement d'équipements de la commune. Ces contributions sont provisionnées par l'EPAFRANCE au titre des logements réalisés dans les ZAC (Zones d'Aménagement Concertées).

En 2020, la ville de Serris a décidé d'investir dans la construction d'un relais assistantes maternelles (RAM) au sein de la ZAC du Pré de Claye.

A ce titre, la présente convention a pour objet de définir les conditions de délivrance de la contribution financière de l'EPAFRANCE pour la réalisation du RAM.

Le plan de financement du projet s'établit ainsi :

- Coût global de l'opération : 633 317 €
- Subvention de la CAF : 250 000 €
- Participation demandée à EPAFRANCE : 383 317 €

Ainsi, le reste à charge de la commune sera de 0 €.

Conformément à l'article 3 de la convention financière, la Commune s'engage à fournir à l'EPAFRANCE une fiche financière approuvée par le Conseil Municipal de la Commune justifiant le coût « résiduel » de l'opération de construction et d'aménagement à hauteur de 383 317 €.

A ce titre, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver la convention et la fiche financière ci-jointes,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et tout acte y afférent.

FICHE FINANCIERE

Relais Assistantes Maternelles

	Libellés	Montants
	<u>Dépenses</u>	
2313	Honoraires et études	49 549
	Coordinateur SPS (Alexi)	9 752
	Bureau de contrôle (Apave)	7 440
	Mission M.O. fluides & thermique (Phung)	24 276
	Etude de sol (Semofi)	8 081
2313	Travaux inclus au marché	356 901
Lot 1	Charpente, couverture (Thermosani)	109 056
Lot 2	Menuiseries extérieures (Eurobat)	65 769
Lot 3	Faux-plafonds, cloisons (Eprim)	59 567
Lot 4	Peintures, revêtements muraux (Bernier)	16 800
Lot 5	Plomberie, chauffage (UPC)	68 923
Lot 6	Electricité, courant fort et faible (Egid)	36 786
2313	Travaux TCE (hors marché)	203 618
	Maçonnerie, gros œuvre (Carl Construction)	142 856
	Dalle extérieure + façade (Carl Construction)	31 891
	Revêtement de sol en vinyle (Equipmat)	12 234
	Aménagements complémentaires placards (Eprim)	5 955
	Pose cloison supplémentaire (Global pro)	3 290
	Pose sol souple sur dalle (Récréation)	6 336
	Rédaction RVRAT Rapport de Vérification (Apave)	696
	Habillage mur extérieur (Bernier)	360
2184	Mobilier et matériel	23 249
	TOTAL DEPENSES	633 317
	<u>Recettes</u>	
1328	Subvention CAF	250 000
	TOTAL RECETTES	250 000
	Coût résiduel	383 317

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

POUR : **28**

RESULTAT : **Adoptée à l'unanimité des votants.**

10. SIGNATURE DE LA CONVENTION DE SECURISATION DE L'ESPACE COMMERCIAL DU VAL D'EUROPE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Les grands espaces commerciaux tel que le centre commercial du Val d'Europe constituent des pôles d'activité économique de toute première importance, attirant une population nombreuse et variée.

Ces espaces commerciaux sont confrontés, de manière générale, aux mêmes problématiques de sécurité. Ils font, en effet, face à toutes sortes d'incivilités, de dégradations, voire d'agressions et leur activité peut susciter des convoitises, tant par les produits de consommation proposés qu'en raison des sommes en

espèces manipulées par les commerçants et sont, de ce fait, fréquemment victimes d'une délinquance d'appropriation, voire, dans certains cas d'agissements de la criminalité organisée.

De plus, les espaces commerciaux constituent une cible depuis que la menace terroriste pèse sur notre territoire.

C'est pour ces raisons qu'une coopération entre les forces de sécurité de l'État et les grands espaces commerciaux est nécessaire afin d'améliorer de manière substantielle la sécurité des centres commerciaux.

Ce partenariat doit être mis en œuvre au plan local par la signature d'une convention territoriale entre le Directeur de l'espace commercial, le procureur de la République, le Maire de la Ville de Serris et le Préfet de Seine-et-Marne.

Il s'agit essentiellement pour la Ville que la police municipale soit invitée :

- à des réunions d'informations et des visites sur site,
- pour la mise en place d'exercices relatifs par exemple aux attaques terroristes avec la participation des agents privés de sécurité, des services de police/gendarmerie ainsi que les retours d'expérience (RETEX) de ces exercices en y associant les différents intervenants et les responsables des enseignes.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la convention de sécurisation de l'espace commercial du Val d'Europe,
- D'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout acte y afférent.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

POUR : **28**

RESULTAT : **Adoptée à l'unanimité des votants.**

11. DENOMINATION DE L'IMPASSE SITUÉE ENTRE LES LOTS AF4B6A ET AF4B8

Rapporteur : Monsieur Alain DELJEHIER

Afin de pouvoir procéder à la numérotation des futurs programmes s'implantant dans la ZAC du Pré de Claye, il est demandé de procéder à la nomination d'une impasse située entre les lots **AF4B6a et AF4B8**.

A ce titre et dans le prolongement de la décision la commune de Serris dans ce secteur, il est proposé au Conseil Municipal de nommer la voie correspondante sur le territoire communal « Impasse de Galice » (voir plan).



VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

POUR : 28

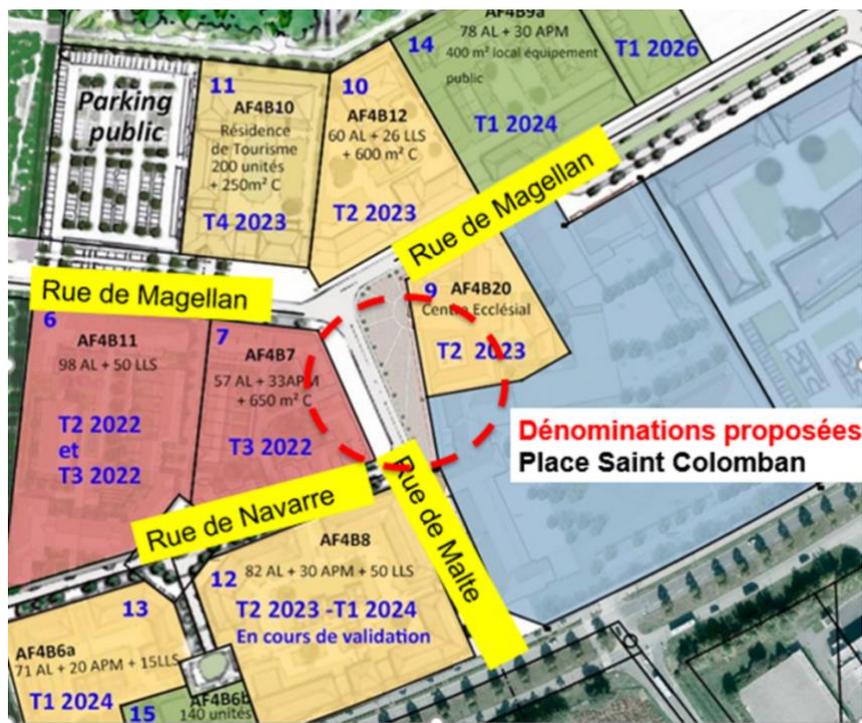
RESULTAT : Adoptée à l'unanimité des votants.

12. DENOMINATION DE LA PLACE DU FUTUR CENTRE ECCLESIAL

Rapporteur : Monsieur Alain DELJEHIER

Afin de pouvoir procéder à la numérotation des futurs programmes s'implantant dans la ZAC du Pré de Claye, il est demandé de procéder à la nomination de la place du centre ecclésial Saint-Colomban.

A ce titre, et dans le prolongement de la décision la Commune de Serris dans ce secteur, il est proposé au Conseil Municipal de nommer la place correspondante sur le territoire communal « la Place Saint-Colomban » (voir plan).



VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

POUR : 28

RESULTAT : Adoptée à l'unanimité des votants.

13. COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L. 2122.22 DU CGCT

Rapporteur : Monsieur le Maire

Date de la décision	Intitulé	Montant en € TTC
06/01/2021	Acceptation d'indemnités de sinistre par la SMACL - barrières croix de Saint André endommagées le 29/07/19	1 534,00 €
11/01/2021	Contrat de Maintenance des installations téléphoniques des établissements distants (Mairie du Bourg, Centre Technique Municipal, Groupe Scolaire n°4 Henri Matisse et Crèche 1001 Bulles)	3 127,20 €
12/01/2021	Contrat de Maintenance, de Service et d'hébergement de l'application mobile « Lumiplay » avec la société Lumiplan Ville	1 200,00 €
15/01/2021	Convention d'occupation domaniale pour la pose, l'entretien, la maintenance et l'alimentation de poteaux d'information aux arrêts d'autocars par Transdev AMV dans le cadre du Projet Information Voyageurs IDFM	0,00 €

18/01/2021	Convention de mise à disposition du stand de tirs de la société Paris Chasse Tir à Charmentray, dans le cadre des Formations d'entraînements à l'armement des policiers municipaux	0,20 € / coup tiré
22/01/2021	Convention de prestation de service relative à l'organisation d'un stage sur la thématique "gaming" lors du stage à destination des jeunes serrisssiens avec la société 2 Lives du 15 au 19 février 2021	2 787,43 €
26/01/2021	Contrat de prestation relatif au ramassage des documents dans les consoles de sécurité par la société Shred-It	5 232,00 €
26/01/2021	Contrat de cession pour la représentation de "Spectacle de conte" le 22 février 2021 et les ateliers les 23 et 25 février 2021 dans les centres de loisirs l'Île aux Enfants et 123 Soleil avec l'association Les Mots Tissés	2 100,00 €
04/02/2021	Avenant n°6 au contrat de collecte et remise annuel du courrier avec La Poste	1 917,84 €

Questions diverses :

Aucune

La séance est levée à 20h30

Affiché le 02 avril 2021